

LETTRE FLASH N° 107

18 FEVRIER 2025

FORMATIONS SUPERIEURES PUBLIQUES : UNE CAMPAGNE D'EVALUATION DE L'HCERES BRUTALE ET INEXPLICABLE

L'évaluation des formations et des laboratoires des établissements de la vague E (1) est actuellement conduite par le Haut Conseil à l'Évaluation de la recherche et de l'Enseignement supérieur (HCERES). Les rapports qui sont parvenus aux établissements en ce mois de février semblent bien constituer une véritable charge contre les formations du service public et contre la liberté académique des enseignant-es-chercheur-es. Certaines universités ont ainsi reçu une proportion anormale et inhabituelle d'avis défavorables sur leurs diplômes pour des motifs quantitatifs ou structurels qui sont étrangers à la qualité de la formation, qui ne tiennent aucun compte des conditions et des contraintes des territoires, ni de leur sociologie et du manque de financement avec lequel les établissements construisent leur offre de formation. Il n'y a pourtant pas eu de modifications des indicateurs par rapport aux vagues précédentes qui serait susceptible d'expliquer ce phénomène. C'est d'autant plus surprenant que lors de la campagne d'évaluation précédente (des autres vagues d'établissement), les mêmes réserves n'ont pas induit les mêmes jugements (2).

Pour l'une de ces universités, 40 % des diplômés ont ainsi été jugés défavorablement, avec un acharnement tout particulier sur les diplômés professionnels - les DEUST, les BUT et les licences professionnelles. Cela dit, les licences générales n'échappent pas à cette attaque en règle. Ainsi une licence de mathématiques se voit-elle affublée d'un avis défavorable alors que le manque de professeurs de mathématiques et plus généralement de citoyen·nes formé·es aux mathématiques est patent. On lui reproche son manque d'attractivité - elle a pourtant plus d'une centaine d'étudiant·es malgré la réforme Blanquer qui a drastiquement diminué le nombre d'élèves prenant la spécialité mathématiques au lycée. On lui reproche également un taux de réussite - entre 30 % et 50 % selon les années en L1 et L2, qui est à comparer avec le moins de 30 % en première année de la même licence d'une université comme AMU qui a pourtant eu un avis favorable en vague C ; et encore le manque de moyens dédiés à l'amélioration de la formation - qui ne risque pas de progresser vu le contexte des gels de postes et les difficultés financières des universités.

Autre exemple frappant : les départements de philosophie des universités de la vague E (Amiens, Créteil, Lille, Nanterre et Paris 8), ont reçu des avis défavorables ou réservés émis par le HCERES pour l'accréditation de leur licence et/ou de leur master. En l'état, si le ministère et les universités suivaient ces avis du HCERES, la quasi-totalité des diplômes nationaux de philosophie délivrés par les universités situées sur le Nord de la France disparaîtrait en septembre 2026 !

Une évaluation n'a rien d'objectif. Ce n'est pas une mesure, mais bien un jugement qui dépend d'un projet. Ici, des collègues se voient attribuer un avis défavorable sur la base de leur auto-évaluation. N'est-ce pas un comble et une soumission volontaire particulièrement perverse que demander quelles sont les "faiblesses" des formations à leurs responsables et puis de se servir de leurs réponses pour ensuite dénigrer ces formations plutôt que donner aux établissements les moyens de les améliorer... N'est-ce pas également un comble de reprocher aux formations un taux de vacataires trop élevé alors que le budget mais aussi les plafonds d'emploi État imposent ce recours au détriment du recrutement de titulaires?

Quel est donc le projet du HCERES, qui est statutairement une “autorité administrative indépendante” ? Fermer des formations publiques ? Promouvoir l’ESR privé ? Accroître une sélection déjà à l’œuvre à l’université au détriment de toute une partie de la jeunesse et des familles les moins favorisées ? Détruire le projet démocratique et émancipateur de l’université, notamment dans les territoires les plus populaires ? Dénigrer les collègues, dont certain·es sont d’ores et déjà en “burn out”, fortement engagé·es dans des formations et des disciplines sous-encadrées ? Servir un projet ministériel qui serait de réduire l’offre de formation pour faire face au sous-financement organisé ?

Qu’en dit ou qu’en pense le ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) ?

Quoi qu’il en soit, ces attaques conduisent à une perte de sens et à un mépris du métier d’enseignant·e-chercheur·e et d’enseignant·e. Dans un contexte d’austérité budgétaire croissante, l’indépendance du HCERES, exclusivement composé de personnes nommées, apparaît bien factice et peut être sérieusement interrogée. Pour le SNESUP-FSU il est urgent de redonner au CNESER les compétences d’évaluation des formations qui lui ont été retirées.

Le projet que porte le SNESUP-FSU est celui d’une formation ouverte à toutes et tous les bachelier·es qui le souhaitent, émancipatrice et soucieuse des étudiant·es. Une formation conciliant un adossement à la recherche, qui ne soit pas de façade mais intégré à nos enseignements et dont chacun·e est responsable. Et une professionnalisation, qui tient aussi à la fréquentation approfondie d’une discipline et de ses connaissances permettant de construire les dites “compétences transversales”.

Pour le SNESUP-FSU, le service public de l’ESR doit être développé et ses personnels soutenus. Fermer des formations supérieures, c’est acter un déclassement de la jeunesse et obérer son avenir et celui de notre pays. Des moyens humains et financiers sont indispensables pour poursuivre la démocratisation de l’enseignement supérieur et l’élévation du niveau de formation de toutes et tous.



(1) Universités d’Île-de-France hors Paris, des Hauts-de-France, de Mayotte et de La Réunion.

(2) <https://www.hceres.fr/fr/campagne-devaluation-2024-2025-vague-e>